

AURYS ADVISORY

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

Siège social : Lyon (69009), 2 rue de la Claire

913 749 552 RCS Lyon

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 9 FÉVRIER 2026

DEUXIÈME DÉCISION

*(Démission de **AURYS GROUPE** de ses fonctions de Président – Quitus et renonciation de toute action à l'encontre du Président démissionnaire)*

L'Associée Unique prend acte de la démission de **AURYS GROUPE** de ses fonctions de Président de la Société avec effet à compter de ce jour.

L'Associée Unique donne à **AURYS GROUPE** quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Président jusqu'au 9 février 2026 et renonce à toute action à son encontre.

TROISIÈME DÉCISION

(Nomination d'un nouveau Président)

1. Nomination de HEXIA CONSEILS aux fonctions de Président

L'Associée Unique décide de nommer :

- **HEXIA CONSEILS**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Lyon (69009), 2 rue de la Claire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 989 218 508, représentée par **BCT Advisory**, en sa qualité de président, elle-même représentée par son président, Christophe Bourgognon

Qui accepte, aux fonctions de Président de la Société (le « **Président** ») et ce, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Le Président restera en fonctions jusqu'à décision contraire de l'Associée Unique ou démission.

2. Pouvoirs du Président

Le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux associés, le Président sera investi à l'égard des tiers, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Président exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés.

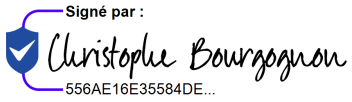
Le Président est autorisé à consentir, dans le cadre de la gestion de la Société, toutes subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Signature¹:

Pour extrait certifié conforme

Hexia Conseils - Président

Par : Christophe Bourgognon

Signé par :
556AE16E35584DE...

¹ Le signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes, par l'intermédiaire d'une plateforme utilisant des certificats de signature conformes aux normes RGS et eIDAS.